



Maroc

Maroc

1er juin 2011

Maroc : Une grande victoire pour les droits des femmes

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) salue une avancée majeure pour l'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc. Le gouvernement marocain a en effet décidé de lever l'ensemble des réserves émises à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Le gouvernement a également ratifié le Protocole facultatif à cette convention, permettant aux femmes victimes de violations de leurs droits de porter plainte devant une instance internationale.

« Par cette décision le gouvernement marocain a fait un pas très important pour les droits de femmes. C'est grâce à une mobilisation des acteurs de la société civile et en particulier des organisations de défense des droits des femmes, que cette victoire a pu être remportée », a déclaré Sophie Bessis, Secrétaire générale adjointe de la FIDH.

Les réserves émises à la CEDAW (ratifiée par le Maroc en 1993), portaient sur la transmission de la nationalité (article 9 (2)) ainsi que sur le mariage, le divorce et l'héritage (article 16). La levée de ces réserves oblige le Maroc à modifier sa législation nationale. De telles réformes permettront aux femmes de transmettre leur nationalité à leur conjoint et à leurs enfants au même titre que les hommes. Les femmes devront rapidement avoir les mêmes droits que les hommes dans le mariage, lors d'un divorce, ainsi qu'un accès égal à l'héritage.

« Le Maroc doit maintenant procéder dans les plus brefs délais à la réforme de sa législation nationale afin d'abroger toutes les lois discriminatoires », a déclaré Khadija Chérif, Secrétaire générale de la FIDH. « Le gouvernement doit également lever les déclarations interprétatives aux articles 2 et 15 de la CEDAW, afin de permettre aux femmes de jouir pleinement de leurs droits », a-t-elle ajouté.

La FIDH rappelle que les États du monde arabe ont, dans leur grande majorité, ratifié la CEDAW, la plupart d'entre eux y ont émis des réserves, allant à l'encontre du principe même de l'égalité des sexes et de la non-discrimination.

« Aujourd'hui la FIDH appelle tous les États de la région à suivre l'exemple marocain, en levant toutes les réserves à la CEDAW et en instaurant enfin dans leurs législations le principe et l'application de l'égalité totale entre les femmes et les hommes », a conclu Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Depuis 2006, la Campagne régionale pour « l'égalité sans réserves » se mobilise pour la levée de l'ensemble des réserves émises à la CEDAW par les États du monde arabe, l'harmonisation des législations internes avec la convention et la ratification du Protocole facultatif à la CEDAW.

<http://www.fidh.org/Une-grande-victoire-pour-les-droits-des-femmes>